

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU  
MARDI 9 NOVEMBRE 2021 19 H 30**

Madame la Présidente, Bénédicte **GRISOT-DELPECH** prend la parole et remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que celle de Madame **COLIN Ginette**, secrétaire générale du **CODEP (Comité Départemental de l'Aisne)** et de **Mathieu MORLET** chargé de mission pour le développement dans l'Aisne, excuse l'absence de Madame **MOUNY Chantal**, Maire de **MONTIGNY-LENGRAIN** et de Monsieur Bernard **RUELLE**, Maire de **VIC SUR AISNE**.

**Maxime JULIEN** et **Charlène ABRAHAM** nos animateurs sont présents.

A titre d'information Madame la Présidente informe les nouveaux adhérents sur la composition du bureau :

Colette **GUEUDET** : Vice-Présidente

Carole **CAMUS** : Secrétaire

Emilie **TELLIER** : Trésorière

Et elle-même Bénédicte **GRISOT-DELPECH** : Présidente.

Le bureau ne change pas.

**NOS ANIMATEURS :**

**Charlène et Maxime** qui a rejoint l'association.

Nos deux animateurs assurent les cours suivants :

❖ **Maxime** assure trois heures de cours :

- Cours adultes de renforcement musculaire **Le lundi de 18 h 00 à 19 h 00**
- Gym douce **Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30**
- Gym tonique **Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30**

❖ Suite à une orientation professionnelle, **CHARLÈNE** n'assure plus que quatre heures de cours :

- Yoga **le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30**
- Zumba **le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30**
- Gym douce /Pilate **le jeudi de 18 h 00 à 19 h 00**
- Gym tonique **le jeudi de 19 h 00 à 20 h 00.**

Nous avons décidé en juin d'arrêter les cours enfants. Nous avons seulement **8 enfants** inscrits.

Ce cours n'était pas rentable.

De plus, suite au départ de **Soraya**, nous n'avons plus d'animatrice pour assurer ce cours le mercredi après-midi.

Nous avons signé avec **Soraya** une rupture conventionnelle. Elle était en **CDI** depuis septembre 2020.

Nous avons maintenu son salaire jusqu'au **12 octobre 2021**, date de la fin de son contrat.

### LES COTISATIONS ET LE NOMBRE DE LICENCIÉS :

Pour la saison dernière 2020/2021, nous étions 96 adhérents soit une baisse de 40,5 % d'adhésions par rapport à la saison précédente où nous étions 163 adhérents.

Les cotisations étaient de :

- 120 € pour les adultes 25 € de licence soit 95 € pour l'Association,

Et de :

- 100 € pour les mineurs dont 20 € de licence soit 80 € pour l'Association.

Nous avons pris à notre charge la licence animatrice pour **Charlène** à 40 €.

Nous l'avons renouvelée cette année ainsi que celle de **Maxime**.

**Nous rappelons à tout le monde que nous ne remboursons pas les cotisations.**

Nous sommes une association. Ces dernières nous permettent de payer les salaires et les charges.

Le coût de revient par semaine est de 2.63 € pour les adultes (soit 95 € divisés par 36 semaines).

### LA COVID :

L'activité s'est brutalement arrêtée une nouvelle fois à la **mi-octobre** à cause de la pandémie.

Nous avons donc mis en place les cours en visio avec **Charlène et Soraya**.

Nous avons pu maintenir la quasi-totalité des cours sauf pour le cours enfant qui ne pouvait pas se faire en visio mais uniquement en présentiel. Nous avons donc décidé de rembourser partiellement la cotisation.

Nous avons versé 30 € par enfant. Ils n'ont jamais repris les cours.

Les cours en visio ont été maintenus jusqu'à **fin mai**.

Et en **juin** nous avons pu reprendre les cours en présentiel à l'extérieur sauf le cours de step et le cours enfants puisque **Soraya** était en arrêt maladie.

A partir de février, **Charlène** a proposé des sorties en extérieur, de la marche rapide à **Autrêches**.

C'était des moments très appréciés. Nous pouvions nous retrouver.

Comme nos finances étaient basses dues à la baisse des adhésions, nous avons bénéficié de l'aide de l'Etat. J'ai demandé le fonds de solidarité. Nous avons reçu la somme de 1 500 € en novembre.

Nous avons demandé à être éligible auprès du CEA (Chèque Emploi Associatif) afin d'avoir une réduction de charges.

Nous avons donc bénéficié d'une aide au paiement des cotisations sociales, ce qui représente un montant de 550 € qui a été déduit sur plusieurs mois.





### LES SUBVENTIONS :

Nous avons également reçu des subventions provenant des différentes communes que nous remercions :

- **Montigny-Lengrain** 300 €
- **Subvention départementale** 280 €
- **Autréches** 195 €
- **Berny-Rivière** 160 € en deux fois
- **Ambleny** 150 €
- **Ressons le long** 70 €

La commune de **VIC SUR AISNE** n'apparaît pas, car suite à une volonté de la municipalité de donner une subvention qu'aux clubs qui avaient maintenu une activité lors de la pandémie, la subvention a été versée après la clôture de l'exercice financier **2020/2021**.

### BUDGET :

Malgré ces aides, nous n'avions pas assez de trésorerie pour boucler le budget au **31 août 2020**.

Nous avons la possibilité de faire une demande de fonds subventionnée par **France Active**.  
Nous avons obtenu la somme de **5 000 €**, ce qui nous a permis de commencer la saison **2021** sereinement.

J'ai également demandé une autre subvention : le **Fonds Territorial de Solidarité**. On nous accordé **2 600 €** qui vient d'être versée.

Le **CODEP** a décidé d'aider financièrement les clubs qui le souhaitent. J'ai fait partie de cette commission.

Le **CODEP** nous allouera la somme de **229 €** calculée suivant plusieurs critères : nombre d'adhérents, saisie sur I-réseau, remboursement cotisation ré-affiliation.

Donc nous avons équilibré notre budget grâce :

- **La diminution des charges 550 €**
- **Le fonds de solidarité 1 500 €**
- **La subvention de France Active 5 000 €**
- **Les subventions des mairies**

### LES SALAIRES ET LE COUT DE FONCTIONNEMENT :

Concernant les salaires de nos animatrices, ils sont calculés de la façon suivante :

1 heure de cours + une heure de préparation

**13,70 €** net de l'heure soit **27,40 €** net par cours.

Soit **35,44 €** brut pour une heure (charges incluses).

Pour info, le salaire obligatoire pour la Fédération du Sport du groupe 3 du CNS est de **11,43 € brut** de l'heure soit **22,86 €**.



## ASSOCIATION VICOISE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Nous prenons à notre charge les frais de transport calculé sur le barème de la Fédération qui est de 0,49 € le kilomètre, distance domicile /lieu de travail aller- retour, quel que soit la puissance du véhicule.

Le même tarif est appliqué pour les déplacements des dirigeants lors des réunions et assemblées.

### **SAISON 2021/2022 :**

A ce jour, nous sommes à 82 cotisations adultes. L'an passé à la même époque, nous étions 96 adhérents.

Cette baisse est due à la crise sanitaire. A la crainte d'être reconfiné, de payer et ne pas pouvoir suivre les cours et la crainte d'être contaminé malgré l'obligation du pass sanitaire pour entrer dans la salle.

**Sans vos cotisations l'avenir du club est engagé.**

Cette année, nous avons décidé de baisser le prix de la cotisation à 110 € pour les adhérents de la saison passée et de maintenir le prix de 120 € pour les nouveaux adhérents.

Nous maintiendrons pour la saison prochaine 2022/2023 le même tarif soit 120 € la cotisation.  
L'Assemblée approuve à l'unanimité.

### **CADEAU DE BIENVENUE :**

Un cadeau de bienvenue a été offert à tous les adhérents.

### **BILAN FINANCIER :**

En raison de l'absence de Madame la Trésorière, **Emilie TELLIER**, c'est **Madame la Présidente** qui présente le bilan financier clos au **31 août 2021** et le bilan prévisionnel (Voir en annexe).

Le bilan est positif notamment grâce aux aides de l'Etat.

Après lecture, le bilan est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Les débats étant clos, la séance est levée vers **20 h 30** et **Madame la Présidente** invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.